

Raphaël Schellenberger

Raphaël Schellenberger est député de la 4^e circonscription du Haut-Rhin, où est implanté le CNPE de Fessenheim et où se projette le Technocentre. Il a été président de la Mission parlementaire relative au suivi de la fermeture du CNPE de Fessenheim et de la Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France de 2022 à 2023. A ce titre, il a auditionné un grand nombre d'acteurs politiques, institutionnels et experts du secteur.

Il est également Président de la CLIS de Fessenheim depuis septembre 2021 et membre de la Commission du développement durable à l'Assemblée Nationale.

Contact : Raphaël Schellenberger

8 rue James Barbier 68700 CERNAY

T +33 3 89 28 20 59

Mail :

raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr

Site Internet : www.raphael-schellenberger.fr

Le point de vue de Raphaël Schellenberger, député du Haut-Rhin

A l'horizon 2030, le volume des déchets de Très Faible Activité radioactive (TFA) issus d'activités nucléaires dépassera nos capacités de stockage. Aujourd'hui, l'ensemble des déchets (gravats, terres, ferrailles, etc.) sont enfouis, alors même qu'une part importante d'entre eux présentent un niveau de radioactivité extrêmement faible, voire nul. La réglementation française crée une catégorie de déchets « administrativement » radioactifs qui encombre nos sites de stockage et gâche une ressource précieuse.

Il était donc indispensable de réfléchir à un mode de gestion alternatif et complémentaire au stockage de ces déchets : le recyclage par la décontamination en vue de la valorisation. Cette réflexion tient à rapprocher la France du standard international en matière de responsabilité de la filière et d'économie des matériaux.

A la suite du débat public de 2019 et de l'arrêté publié le 14 février 2022, le cadre réglementaire encadrant le recyclage de ces matériaux métalliques TFA a été posé. La réglementation française étant actée, le projet de création d'une installation de valorisation pouvait dès lors éclore : le Technocentre.

Ce type de procédé, premier du genre en France, n'est en réalité pas nouveau puisqu'il est éprouvé depuis 40 ans à Nyköping en Suède, dans une installation désormais tenue par Cyclife, filiale du groupe EDF. Son principe est également mis en œuvre dans d'autres pays, comme l'Allemagne, bien que la rigueur du procédé y soit moins scrupuleuse. Ainsi, à mon initiative, j'ai conduit une délégation de la CLIS du CNPE de Fessenheim en Allemagne sur le site de Philippsburg le 5 mai 2023, pour analyser les réglementations du pays voisin en matière de démantèlement, de gestion des déchets et de seuil de libération. Nous avons pu y découvrir un procédé de grenailage similaire au projet du Technocentre, bien qu'allégé des étapes de refonte et de certaines mesures particulièrement exigeantes.



1) LE TECHNOCENTRE PRESENTE PLUSIEURS AVANTAGES POUR LA FILIERE NUCLEAIRE

Dans une logique d'économie circulaire, il permet de fermer le cycle de vie des réacteurs nucléaires.

Historiquement, l'industrie nucléaire a été l'une des premières à se préoccuper de l'avenir de ses déchets et à chercher des solutions pour leur gestion et/ou leur stockage. Cette problématique nationale a été prise en compte par les pouvoirs publics dès la construction du parc nucléaire français. Elle est encadrée par la loi du 28 juin 2006 et pilotée par le PNGMDR (*Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs*).

Dans les décennies à venir, le parc électronucléaire français connaîtra une rotation constante entre les centrales qui seront démantelées et les nouvelles qui se construiront. L'entrée du parc électronucléaire français dans une logique de rotation impose un besoin de structuration de l'ensemble de la filière nucléaire française, notamment en aval sur les programmes de démantèlement et d'optimisation des déchets.

→ Avec ce nouvel outil en capacité de recevoir de gros composants, la filière industrielle du nucléaire française sera la plus complète et la plus intégrée au monde depuis la conception des réacteurs, leur construction, leur exploitation, la gestion complète du cycle du combustible jusqu'au démantèlement et au traitement le plus responsable des matières issues du démantèlement.

→ La temporalité du projet de technocentre est vertueuse également car elle permet de ne pas se défaire sur les générations futures. En vertu du droit des générations futures, nous traitons dès aujourd'hui les conséquences de nos activités. C'est le cas pour le combustible, pour les réacteurs mais aussi pour les matériaux issus de leur démantèlement.

Le Technocentre aura toute sa place dans le développement d'un tissu industriel dédié à la fin du cycle des réacteurs nucléaires, permettant ainsi de redynamiser l'ensemble du secteur nucléaire et de développer une filière d'excellence valorisable à l'étranger.

Il permet de réduire les quantités de déchets à stocker, l'artificialisation des sols associée, ainsi que les coûts liés au stockage

Les déchets de Très Faible Activité (TFA) sont aujourd'hui stockés sur le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires).

Dans sa configuration actuelle, le Cires ne suffira pas pour stocker les volumes de déchets TFA issus des démantèlements à venir dans les prochaines années. Le rapport sur les travaux relatifs au nouveau nucléaire précise qu'à fin 2021, le Centre avait atteint environ 66,1 % de sa capacité de stockage autorisée de 650 000 m³ (*1).

Le rapport public thématique sur « *l'aval du cycle du combustible nucléaire, les matières et les déchets radioactifs, de la sortie du réacteur au stockage* » publié par la Cour des Comptes en 2019 indique que les coûts moyens d'exploitation des installations de stockage et d'entreposage sont de 137,7 M€ en moyenne par an.

Le Technocentre sera en mesure d'accueillir les 500 000T estimés de métaux issus des activités nucléaires françaises, permettant ainsi d'économiser 450 000M³ de stockage. A la clé : des économies de surface, mais aussi financières. A l'heure de la préoccupation publique de l'économie foncière, ce projet est donc particulièrement vertueux.

Il permet de limiter la consommation des matières premières issues des ressources naturelles et la diminution des émissions de CO₂.

En effet, la production /transformation d'acier issu du recyclage consomme 40% d'énergie en moins et émet 60% de gaz à

effet de serre en moins par rapport au procédé d'extraction minière.^(*2)

Il permet de développer un procédé déjà éprouvé en France

En France, la construction du Technocentre est une première, le cadre réglementaire du seuil de libération n'ayant évolué que récemment. Pour autant, le groupe français EDF dispose déjà de la compétence dans le domaine de la fusion. Ce procédé technique fait ses preuves depuis 40 ans en Suède, dans l'usine Cyclife Sweden AB, filiale du groupe EDF. Le 18 janvier 2024, j'ai eu l'occasion de visiter le site de Nyköping, exploité par Cyclife. J'ai pu y découvrir la robustesse du procédé, le sérieux des équipes et le premier projet de construction d'une 2^{ème} usine sur site visant à augmenter la cadence et améliorer l'industrialisation du procédé.

Le Technocentre pourra également s'appuyer sur l'expérience acquise par l'usine Centraco Cyclife, accolée à la plateforme de Marcoule dans le Sud de la France. Cette installation industrielle d'incinération et de fusion est dédiée au traitement des déchets très faiblement à moyennement radioactifs, à vie courte.

2) LE CHOIX DU SITE DE FESSENHEIM PRESENTE PLUSIEURS INTERETS

Le foncier industriel

Le groupe EDF est propriétaire de 50ha, disponibles et à proximité immédiate des 2 réacteurs en démantèlement.

L'accès multimodal

Ce site est idéalement situé au bord du Rhin, permettant le transport fluvial et maritime. Cela est rendu possible grâce aux infrastructures portuaires de manutention des éléments lourds et de grandes dimensions (à Ottmarsheim et prochainement à EcoRhena);

Le site du Technocentre est desservi par une voie ferrée entretenue par EDF depuis plusieurs années pour garder la possibilité de connexion au réseau ferroviaire national ;

Le réseau routier adjacent, accessible aux poids-lourds, répondra également aux besoins multimodaux de l'usine.

L'alimentation en énergies

Elle sera assurée par le poste RTE 400 kilovolts située en face du terrain d'implantation projeté pour le Technocentre. Le site est aussi desservi par les utilités de réseau de gaz.

La présence de fonderies

Dans le Grand Est, de potentiels clients du Technocentre dans une zone rapprochée ont fait connaître leur intérêt pour les lingots d'acier. Une partie d'entre eux pourront ainsi être revendus en circuit court.

La centralité

Installée au cœur de la mégalopole européenne, l'usine sera située au centre des différents gisements de métaux TFA (le Technocentre est appelé à valoriser des métaux provenant de France, mais aussi du territoire européen).

La création d'emplois

Des centaines d'emploi pérennes directs et indirects seront nécessaires pour construire l'usine et l'exploiter. Le site industriel pourra s'appuyer sur un bassin de vie doté d'un riche passé industriel et d'une histoire de 40 ans de savoir-faire dans les activités nucléaires.

La culture et le tissu industriel existant

Ce territoire est empreint d'une forte culture industrielle, développée par l'essor de l'hydroélectricité sur le Grand Canal d'Alsace, et par l'implantation de grandes industries (métallurgie, énergie, pétrochimie, etc.). La métallurgie est d'ailleurs le premier secteur industriel du Grand-Est, avec 136 000 emplois. Ce projet sera de nature à renforcer ce savoir-faire régional et en développer les compétences.

La création de richesse sur le territoire

La fiscalité générée par le projet est estimée à 2,4 millions d'euros par an à partir de la 2^{ème} année de fonctionnement. Les retombées seront immédiatement accessibles aux collectivités locales, pour financer leur développement et leur attractivité.

(*2) Page 3 de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage p. 58

Un modèle pionnier

Fessenheim sera une vitrine française en la matière, avec une opportunité de rayonnement forte à l'international, grâce aux activités de la R&D qui accompagneront ce projet situé en terre frontalière.

Préservation du lien entre la population et les travaux nucléaires

Fessenheim possède une culture du nucléaire et de la radioprotection depuis les années 1970. Le projet du Technocentre entretiendra cette culture dans la société civile, afin d'envisager à terme de nouveaux moyens de production (type réacteur de puissance).

CONCLUSION

Le dossier présenté par EDF démontre avec sérieux et précision les nombreux avantages liés à la construction de ce Technocentre en France, à Fessenheim.

Le site EDF est prêt à accueillir l'usine, et ses caractéristiques fonctionnelles en font un espace de choix au cœur d'un bassin industriel florissant.

La présence continue de l'acteur EDF à Fessenheim entretiendra la culture nucléaire dans la société civile et les compétences nécessaires pour y envisager l'installation de nouveaux moyens de production d'électricité nucléaire dans le futur.

Le Technocentre disposera d'un savoir-faire industriel indispensable pour fermer le cycle des réacteurs nucléaires, en valorisant plusieurs milliers de tonnes de déchets faiblement radioactifs, au lieu de les transmettre sous forme de stockage aux générations futures.

La France sera en mesure de relever ce défi de valorisation des déchets TFA à grande échelle, et j'adhère sans réserve au projet de création du Technocentre.

